Il est accepté avec empressement.

Après être passés dans un petit salons de présidence où ils ont pris connaissance du champ-gare, après avoir visité la serre et le jardin de la présidence, ils ont été conduits dans la tribune diplomatique.

La séance

La séance est ouverte à deux heures, sous la présidence de M. Challemel-Lacour.

L'armée coloniale

L'ordre du jour appelle la discussion de l'interpellation de M. Charles Molinet sur la situation de l'armée coloniale.

Dans un long discours l'orateur examine le quadruple rôle de l'armée coloniale : 1° assurer la garde et la défense des colonies ; 2° assurer la garde des ports le rôle colonial et le service intérieur ; 3° contribuer aux expéditions d'outre-mer ; 4° prendre part à la défense nationale.

Pour arriver à ce résultat, M. Molinet conclut en demandant :

1° Le rappel des hommes des contingents dans l'armée coloniale avec cette condition qu'ils resteront en France ;

2° Le renforcement de la guerre avec l'autonomie de ladite armée ;

3° Une direction militaire détachée au ministère des colonies ;

4° L'application intégrale à l'armée coloniale de toutes les lois et de tous les règlements qui régissent l'armée continentale.

M. Molinet, comme conclusion à son interpellation, présente l'ordre du jour suivant :

Le Sénat considérant que l'organisation de l'armée coloniale importe à la défense du pays et des ses colonies, invite les pouvoirs publics à prendre les mesures nécessaires pour la compléter et passer à l'ordre du jour.

L'amiral Lefebvre, ministre de la marine répond que le gouvernement ne peut songer à modifier en question une loi qui a été discutée d'une façon approfondie par le Parlement.

Il demande l'ordre du jour pur et simple qui est adopté à main levée.

M. Joseph Fabre dépose son rapport sur la fête de Jeanne d'Arc.

La séance est levée à 5 h. 40 et renvoyée à demain vendredi.

Les obsèques du général Ferron

Selon le vœu formellement exprimé par le général Ferron, ses obsèques, qui auront lieu vendredi à midi, à Saint-Clotilde, seront célébrées avec la plus grande simplicité. L'église ne sera pas décorée de tentures ; il n'y aura ni fleurs, ni couronnes.

Les honneurs militaires seront tout-fois rendus conformément aux dispositions réglementaires par une division d'infanterie, un régiment de cavalerie et un groupe d'art lierie qui se compose, comme on sait, de trois batteries.

Une restitution de 3,650,000 fr.

AU PANAMA

Paris, 10 mai. — Le tribunal civil de la Seine vient de statuer dans le procès intenté par le liquidateur de la Société du Panama à M. Hugo Oberndorffer, auquel on réclame une somme d'environ quatre millions. Le tribunal a condamné M. Oberndorffer à restituer 3,650,000 francs. Cette somme représente le bénéfice de sa participation au syndicat de garantie et la rémunération de son idée des 10 heures à lots.

L'affaire Talleyrand-Périgord

Paris, 10 mai. — D'après les dernières nouvelles du Palais, l'affaire Talleyrand-Périgord doit être considérée comme terminée.

Dans l'après-midi, le prince de Sagan est intervenu définitivement en s'engageant à payer les traites litigieuses.

Un acte est nécessaire pour enregistrer ces engagements.

Transport des troupes à Madagascar

Toulon, 10 mai. — Un télégramme annonce que le sémaphore de transport *Chandernagor*, a quitté Toulon dans l'après-midi emportant à destination de Madagascar des mun tions et des vivres ainsi qu'un détachement composé de 14 officiers supérieurs, 110 officiers subalternes et 600 sous-officiers et soldats.

TIRAGES D'OBLIGATIONS

Paris (1876)

Aujourd'hui a eu lieu un tirage d'obligations de la ville de Paris, emprunt 1876.

Le n° 109,066, gagne 1000,000 francs.
Le n° 246 560 gagne 10,000 francs.
Le n° 190,264 gagne 5,000.

Les dix numéros se vente : 19,326, 30,482, 70,313, 109,569, 129,943, 160,676, 164,8000, 200,369, 330,413, gagnent 1,000 francs.

LES ANARCHISTES

AL'ETRANGER

Les Attentats de Liége

L'ENQUÊTE

Liége, 10 mai. — L'instruction sur les attentats anarchistes continue activement. Schlebach et les autres individus arrêtés en ces derniers temps ont comparu devant le juge d'instruction, ainsi que les avocats qui ont joué un rôle dans le procès des anarchistes de 1892.

Asterroth et Francken ont été confrontés avec toutes les personnes qui le 20 de l'attentat Renson avaient remarqué deux individus dans les environs de la rue de la Paix. Bien que les signalements donnés correspondent assez bien à ceux des inculpés, on croit la difficulté qu'il y a à préciser cette identité.

Les clous découverts chez Asterroth ont fait l'objet d'un examen minutieux. La police a cru tous les magasins de la ville dans le pervenir à trouver des clous semblables. Ils ne ressemblent pas à ceux trouvés sur le pavé de la rue de la Paix, après l'attentat Renson, mais ils sont identiques à ceux dont était chargé l'engin du Théâtre-Royal.

Plusieurs personnes appartenant à la magistrature ont reçu des lettres communistes.

A « LA POPULAIRE »

Les socialistes ont décidé d'exclure dorénavant du local de « la Populaire » tout socialiste qui affirmerait des opinions anarchistes et se livrera à n'importe quelle espèce de propagande.

L'ÉTAT DES BLESSÉS

M. Renson a passé une meilleure nuit. Son état est plus calme et la suppuration des yeux que l'on redoutait tant, ne s'est pas produite. Toutefois, on ne peut pas réclamer instamment sa femme à son chevet. On croit que le mieux s'accentue des deux côtés, on pourra exécuter ce vœu samedi ou dimanche.

Nouvelles Étrangères

Le procès de la Banque italienne

Rome, 10 mai. — Le procès de la Banque romaine vient d'entrer dans la phase des révélations intéressantes.

Au cours de l'audience de ce jour, M. Tanlongo a présenté sa défense avec une finesse merveilleuse, toute italienne, lui sant deviner à travers ses réticences tout ce qu'il ne voulait ou ne pouvait dire.

Les ministres ou présidents du Conseil qui ont occupé le pouvoir depuis 1881, en certaine nombre militaires prédécesseurs défunts ont été tour à tour mis sur la sellette, sans être d'ailleurs, expressément nommés. « Tout est mangé, tout est taux, c'est connu. Il n'y a plus de capital, pas d'inventaire, silence absolu, reconstitution lente », tel est le mot d'ordre donné successivement par tous les ministres, sans en excepter Depretis et Magliani.

A ce jeu qui tendait à faire monter artificiellement la rente italienne, la Banque Romaine gagnait dix huit millions, mais son directeur, M. Tanlongo, l'accusé actuel, y gagnait de devenir l'homme de confiance du gouvernement. Périlleux honneur pour un banquier.

C'est ainsi qu'un des gouvernants cités, M. Magliani, réclamait un jour impérativement un million en deux dans les vingt-quatre heures, et M. Tanlongo s'exécutait après avoir préalablement consulté son directeur de conscience. Plus récemment, un autre ministre, M. Zanardelli faisait délivrer de la même façon la somme d'un demi million.

Mais le clou de la dépo-ition de M. Tanlongo a été, sans conteste, l'allusion faite au per-onnage mystérieux qui un moment est en le trainait en prison, s'approchait de sa voiture pour lui glisser dans l'oreille : « Surtout pas un mot des secrets d'Etat, des relations de Bourse conduites avec le gouvernement ! »

M. Fortis, ancien sous-secrétaire d'Etat, a été publiquement désigné par l'accusé comme étant ce mystérieux agent gouvernemental.

Les sans-travail aux Etats-Unis

Washington, 10 mai. — Le procès contre le général Coxey et son lieutenant Touras au grotesque.

Le tribunal a déclaré Coxey et deux de ses lieutenants *coupables d'avoir porté une bannière et d'avoir marché sur le gazon dans le jardin du Capitole.*

Les trois criminels ont été admis à fournir caution.

DERNIÈRE HEURE

Les assignations contre Cornélius Herz

Paris, 10 mai. — Si nous en croyons le *Figaro* il y a prescription depuis le 5 février 1893 pour tous les faits reprochés à Cornélius Herz.

Les trois mandats décernés les 18, 20 et 28 février 1893 étant nuls comme émanant d'un magistrat incompétent.

Le procureur général devait seul citer directement le docteur Herz, grand-officier de la Légion d'honneur jusqu'au jour où il a été rayé des cadres de la Chancellerie et le juge d'instruction n'avait aucune qualité pour signer les mandats.

En raison de cette erreur de droit tout est prescrit. Pourquoi alors dit le *Figaro* promettre l'ouverture de nouvelles poursuites par défaut.

Il est engager un procès flagrant qu'on peut attaquer Cornélius Herz ni dans sa personne, ni dans ses biens.

Sa personne est à l'abri de toute répression corporelle.

Quant à ses biens la transaction lui en a été rendue libre. Aucune amende ne peut le frapper non plus.

Découverte d'un engin à Paris

Paris, 10 mai. — Un engin a été découvert ce soir à la porte du n° 13 de la rue Réaumur. M. Trod-rt, commissaire de police, aussitôt prévenu, a immédiatement informé la préfecture de police et à 10 heures la sûreté et le laboratoire municipal est venus enlever l'engin qui se composait d'une boîte de fer blanc pesant environ une livre.

On ne sait si on se trouve en présence d'un véritable engin ou si l'on doit croire à une fumisterie.

Attentat anarchiste en Italie

Rome, 10 mai. — On mande de Santa Sophia qu'un attentat anarchiste vient d'être commis, mortellement blessé hier de deux coup de revolver l'adjoint au maire qui lui refusait de l'argent.

Le meurtrier a réussi à prendre la fuite.

Terrible tremblement de terre en Vénézuela

10.000 VICTIMES

Caracas, 10 mai. — Leguillas-Chiguera et son Jaun viennent d'être détruites par un formidable tremblement de terre.

Plus ours villages également sont en même situation. Dans la Colombie. On évalue à 10.000 les personnes qui ont péri.

Les laïcisations de Cambrai

Par ses intermittives déclamations sur l'esprit nouveau, la tolérance, l'apaisement, la conciliation, le gouvernement a fait naître chez les cléricaux des espérances incroyables, et suscité les plus étranges prétentions.

Ces braves gens-se sont imaginés, tout simplement, que leur règne était revenu et que les lois républicaines allaient enfin s'incliner devant eux.

Aussi faut-il entendre leurs chameurs indignées parce que l'administration préfectorale s'est cru-s de laïciser une école primaire de Cambrai, en même temps que le Conseil municipal de cette ville réclame la laïcisation d'une école maternelle.

C'est « abominable », s'écrie la *Vraie France*. « Cela semble presque de la rage. C'est une entreprise infernale ! » Et l'*Emancipateur* fait chorus, non moins irrité et non moins scandalisé !

Les clér caux oublient-ils donc que la laïcisation de l'école primaire de la rue Saint-Georges, à Cambrai, n'a été qu'une exécution pure et simple de la loi. Le directrice congréganiste étant décédée, M. le Préfet avait le devoir strict, conformément à la loi d'octobre 1886, de la remplacer par une directrice laïque. M. Casimir-Périer lui-même, si arriéré que puisse être son esprit nouveau, n'avait pas le pouvoir d'empêcher cette laïcisation.

Il n'a pas convenu aux autres religieuses de cette école d'être placées sous les ordres d'une laïque. C'est leur affaire à elles. Elles se sont retirées et ont créé une école libre. On ne pouvait que les remplacer, et c'est ce qu'on a fait.

Mais, à côté de l'école primaire, formant groupe scolaire avec elle, se trouvait une école maternelle, dirigée également par les sœurs.

Or, pendant la maladie de la religieuse décédée, une des trois adjointes de cette école maternelle avait été délégnée à l'école primaire sans autorisation et sans qu'aucun avis en ait été donné à l'admin st ation.

L'inspecteur primaire in orma de ce fait M. le Préfet, et comme on avait constaté que l'école maternelle avait parfaitement fonctionné avec seulement deux adjointes, comme on avait besoin de fonds pour la création d'une quatrième adjointe dans une autre école de Cambrai, l'administration préfectorale réclama la suppression de l'emploi de troisième adjointe à l'école maternelle de Saint-Georges.

Le Conseil municipal, saisi de la demande du Préfet, répondit qu'il ne voulait pas.

En présence de l'attitude des institutrices congréganistes, du sans-gêne avec lequel elles s'affranchissaient de l'autorité municipale, et de leurs manœuvres pour entraîner à l'école libre fondée par elles leurs anciennes élèves de l'école de la rue Saint-Georges, il considéra que le maintien des sœurs à l'école maternelle ne pouvait que favoriser ces abus et nuisaient, et il décida d'en réclamer la laïcisation.

Nous sommes heureux de dire, à l'honneur du Conseil municipal de Cambrai, où n'a pas encore, Dieu merci, pénétré l'esprit nouveau, que cette mesure a été votée à l'unanimité.

Nous en félicitons très sincèrement les républicains cambrésiens, et en particulier l'honorable rapporteur, M. Tinsel.

Aux prétentions ineptes des cléricaux nous avons n'ont qu'à répondre par un redoublement d'énergie et de fermeté. L'exemple de Cambrai, nous l'espérons, trouvera des imitateurs.

Chronique Régionale

UNE ASSOCIATION NATIONALE de l'industrie lainière

Il vient de se fonder à Paris, sous le titre ci-dessus, une association constituée de manière à rendre aussi efficace que possible la défense de cette grande industrie lainière qui ne cède en importance à aucune autre de celles qui font la richesse de la France et qui se trouve si puis-amment centralisée à Roubaix et à Tourcoing. Si l'on en juge par son titre et par ses compositions, elle pourrait passer au premier abord pour un groupement purement industriel, mais n'est-il pas de toute évidence que la prospérité de l'industrie lainière est tra-pralem-nt liée à celle du commerce, que ce soit le négoce de laines qui lui fournit la matière première ou le négoce en tissus qui met tant d'activité et d'intelligence à développer ses débouchés. De reste, les industriels qui ont énoncé le besoin de se grouper, de se concerter et d'agir pour traiter des questions économiques bien-quées aujourd'hui en ce qui touche les conditions de l'industrie et l'organisation du travail ont affirmé presque instinctivement cette solidarité quand ils se sont donné pour objet, en tête même de leurs statuts, « de poursuivre par tous les moyens possibles auprès de qui-n-pu-ls de l'établissement des relations commerciales qui existaient autrefois avec les pays étrangers. »

L'association nouvelle s'est constituée dans ce ne qui a eu lieu le mardi 8 mai au l'Hôtel de la Société des Industriels de Roubaix ; Tourcoing, à Paris, et le bureau a été composé comme suit, à l'unanimité de vo x sauf celle de l'autre ab :

Président : M. Louis Cor-ionier, président de la Société industrielle et commerciale de Roubaix ;

Vice-Présidents : MM. Michaud, député du Nord ;
Paul Legros de Wignehies ;
François Masurel-Jonglas, de Tourcoing ;
Poulot, président de la Chambre de commerce de Reims ;

Secrétaire : M. Grandgeorge ;
Trésorier : M. Seydoux.

Tous les centres lainiers de France étaient représentés par des délégués au nombre de vingt-trois.

Voilà certes des noms capables de rassurer les intérêts généraux en cause ; en ce qui touche particulièrement Roubaix et Tourcoing, dont la suprémat-e industrielle et commerciale a été affirmée et reconnue à la réunion du 8 mai ; nous ne pensons pas qu'ils aient lieu de se plaindre de la part qui leur a été faite.

Les exercices de tir. — C'était un cauchemar pour le 43e que les exercices de tir à longue portée qui tenaient officiers et soldats pendant un mo-s dans la région peu agréable d'Olly-le-Verger, près de Cambrai. L'accueil que leur faisait la population était très cordial mais ne suffisait p-s à égayer cette longue vie militaire ostivale. M. le général commandant le cor-ps d'armée vient de prendre une décision qui met la jo-e parmi nos braves troubades. Désormais les tirs auront lieu à Dunkerque.

Un duel à propos de Jeanne-d'Arc

Notre correspondant de Saint-Omer nous télégraphie :

A la suite d'une discussion à propos de la fête de Jeanne d'Arc survenue soirée M. le capitaine Pruvost et M. Mar-on, avocat, un échange de témoins a eu lieu jeudi après-midi. Une rencontre est probable.

En vente au bureau du Journal de Roubaix
12, rue du Hêtre, Tourcoing

LES CONTES DE FRANCE

par M. Eugène Lagrillière-Beauclère
Préface de M. Jules Simon de l'Académie Française

Chronique Locale

ROUBAIX

La commission cantonale d'hygiène. — Dans sa séance de jeudi soir, la commission cantonale d'hygiène a procédé à la nomination de son vice-président en remplacement de M. Docteur Godefroid, décédé.

M. Charles Deschodt, ancien pharmacien a été élu à l'unanimité moins une voix.

Les dames vice-présidentes, ont remercié leurs collègues de l'honneur qu'ils venaient de lui décerner, a eu quelques paroles émues à la mémoire du regretté docteur Godefroid.

Dans cette séance la commission a émis les vœux suivants :

La commission cantonale d'hygiène tout en souhaitant que les enfants soient sevrés, que possible allaités, en sein, par leurs mères, dans les crèches ;

Emet le vœu :

Qu'aucun enfant élevé au biberon n'y reçoive du lait dans un biberon à tube ;

Que le lait soit pur et stérilisé d'une façon méthodique ; que le lait ainsi stérilisé ne soit pas additionné d'eau ;

Que chaque crèche soit munie d'un pèse bébés ;

Que tous les enfants soient pesés une fois par semaine et reçoivent un livret sur lequel soit inscrit le résultat de ces pesées, l'augmentation hebdomadaire devant atteindre au moins 200 grammes.

La commission cantonale d'hygiène renouvelle le vœu que l'administration municipale prenne les mesures et arrêtés nécessaires pour réglementer la divagation des chiens ;

Et que, en particulier, tout chien pour circuler dans les rues de la ville, en liberté ou en laisse, soit muni d'une bonne muselière comme cela se pratique dans presque toutes les villes à l'étranger.

La commission cantonale d'hygiène émet le vœu que la police municipale de Roubaix fasse observer plus strictement les réglements sur l'arrosage et le balayage des rues et sur l'enlèvement des immondices.

Le conseil de révision — *Canton Est.* — Les opérations du conseil de rév sion pour le canton Est ont eu lieu hier après midi, dans la salle des adjudications.

M. Desobry, adjoint au maire, M. Gilbert Seyet, secrétaire général de la mairie et M. le lieutenant de gendarmerie Peitvin, se trouvaient à la gare, à une heure, pour recevoir MM. Guérin, secrétaire général de la Préfecture, Salmon, conseiller de préfecture, le général Rougard, Charrier chef de division, Cordier et Chamerey, médecins-majors, Lafaille, conseiller général ; Engrand, conseiller d'arrondissement.

Le Conseil de revision a examiné 625 conscrits dont 38 ajournés de la classe 1894 et 86 de la classe 1893.

Wattrelos comprenait 83 conscrits.

A 4 heures 3/4, les opérations étaient terminées.

Le plupart des membres du conseil de revision se sont rendus chez M. François Rousel, rue Nan, où on dînait leur a été offert.

M. Vel-Durand, préfet du Nord, était descendu chez M. François Roussel, vers cinq heures.

Fêtes des 13 et 14 mai. — Des mesures viennent d'être prises en vue d'éviter des accidents aux endroits où des rassemblements se produiront les 13 et 14 mai.

Pendant une grande partie de ces journées, le carrousel-parasol sera la place de la Liberté et l'angle des rues Neuve et de Lille.

Le soir, le square Barbe-Catteau se trouvera accessible que par la rue Mimerel ; la sortie s'effectuera par les rues du Grand-Chemin et du Fleuron.

Un communard. — Les opérations du Conseil de rév sion n'étaient pas terminées, qu'un individu de Wattrelos, Camille Jouve, né le 29 mai 1873, demeurant au hameau de Sart-I, ayant tiré le n° 414, a amené la foule par les cris *Vive la Commune !*

Des agents de la sûreté ont cueilli notre homme et l'ont conduit au dépôt.

Il n'a subi le ne-ui qu'à la fin des opérations.

Il sera conduit à Lille aujourd'hui.

Un suicide renouvelé. — Mercredi vers 9 heures du soir, les agents Lortholet et Delaye, en service au Fort Monet, aperçurent un individu enjamber le parapet du pont et se jeter ensuite dans le canal.

Ils se portèrent immédiatement à son secours, mais le malheureux ne voulut pas saisir les perches et cordes qu'on lui tendait ; bien plus, il faisait des efforts inouïs pour qu'on ne puisse le repêcher.

Quelques instants après les agents Lepiat et Vermant étant accourus aux appels de leurs collègues réunirent leurs efforts aux leurs et Vermant parvint à saisir l'infortuné qu'il ramena non sans peine sur la berge.

Malheureusement il était trop tard. l'individu ne donnant plus signe de vie et tous les soins qui se donnent en pareille occasion restèrent sans résultat.

Le corps a été transporté à la Morgue, on n'a trouvé aucun papier pouvant établir l'identité du noyé, rien sur sa poche ne pouvait tre se continuer.

Le suicidé est vêtu d'un complet en drap noir, d'une casquette et de bottines élastiques.

Une enquête est ouverte par M. Chapé, commissaire de la arrondissement.

Arrestation d'expulsée. — Mercredi vers 4 heures 1/2 du soir, la sûreté a procédé rue Beaurepaire à l'arrestation de Marie Steylaert, 28 ans, née à Liers (Belgique), journalière, demeurant rue de Beaurepaire, 50, expulsée depuis le mois d'octobre 1891.

Un peu plus tard, vers 5 heures 1/2, les mêmes agents perquisitionnaient chez Jules Cordonnier, 23 ans, portefaix, rue Pierre-Bayle, 23 et découvraient 20 exemplaires du Progrès, journal de voir de vitriolage et expulsé de France depuis 1892, qu'ils s'empressèrent de mettre en arrestation.

Les deux expulsés seront prochainement transférés à Lille.

Union fédérale colombophile. — Samedi 12 mai 1894, de 3 à 7 heures du soir, inscription et mise en panier pour le grand concours de Chantilly, prix d'honneur 150 fr., répartis en 30 prix de 10 fr. 9 10 pr x 5 fr. ; aux 20 premiers pigeons, organisé au siège de la société le *Pigeon Mascot*, établi chez M. Louis Wyseur, rue de l'Ouest.

Mise par pigeon, 1 fr. 50. Les pigeons à 50 c. par lot-pa ai aux prix d'honneur.

Pigeon d'essai à 20 c. Poule unique à 25 cent. Po ite à 50 c. par 50 lacoption.

Poule spéciale à 1 fr. 50 c.

Marquage-secret au moyen de la bague en caoutchouc doublée et scellée (J. Rosson).

Consultation obligatoire par l'appareil statistique certifié-tionné, reconnu par la Fédération (système Vautier Boische).

Convoyeur M. Joseph Delonclet.

Avis : Aucune retenue ne sera faite sur la valeur des prix de mises.

Les constateurs doivent être rentrés au siège de la société organisatrice 45 minutes après la constatation du dernier. (Voir le réglement.)

Reconnaissance d'un malade. — Mon ouvrier, Achille Delassalle, âgé de 43 ans, était depuis quatre jours atteint de coliques misérées (intestins noués).

Il vou-ait tous ses aliments et avait le ventre gonflé ; en un mot il était près de la mort.

Je tiens à remercier publiquement le docteur Montaigne, rue de l'Offriande, pour le dévouement et la promptitude qu'il a apporte dans les soins apportés à mon ouvrier, qu'il a sauvé en quelques minutes. Par le remède-secret de la Boudet il obtint une selle abondante ; l'obstacle était levé et mon ouvrier était guéri.

JEAN TIBERGHIEN,
Rue de Carligny, Roubaix.
14.42.

Photographie artistique Victor HERMANT
183, GRANDE-RUE, ROUBAIX
PREMIER PRIX MONDIAUX
12 portraits émaillés et bombés pour 1 franc
A partir de 6 fr. 50 le douzaine, avec prime.
Portraits de luxe à charbon à 10 et 15 francs la douzaine avec prime. 677.

TOURCOING

LA BATAILLE DE TOURCOING

ETUDES PRÉLIMINAIRES

(Suite)

Louis Desurmont, maire. — Second occupation hollandaise. — 22 juin au 27 août 1792.

Le plus dure occupation qu'eut à subir le bourg de Tourcoing fut celle du 22 juin au 27 août 1793.

Jamais, jusque là, l'ennemi ne s'y était présenté en aussi grand nombre ; jamais non plus sa présence ne fut aussi longue et aussi terrible.

Ce sont de nouveaux les Hollandais qui envahissent notre territoire, mais animés cette fois d'instincts sauvages et d'une brutalité inouïe. Aussi, pour éviter leurs exactions et les vengeances personnelles qu'ils exercent à chaque instant, une gran-

---

Feuilleton de l'Avenir de Roubaix-Tourcoing 6

L'HOMME DE LA NUIT

PROLOGUE

Le Faux

II le malheureux caissier fut entraîné, les menottes au mains, à travers les couloirs du Palais, ensombrés de monde à cette heure.

Il courba le front, la rouge de la honte à la face, sous les regards qui tombaient sur lui ; il vit en fermer sur lui la porte de son cachot, il écrit :

— Mon Dieu ! mon Dieu ! donnez-moi la force !

Mais l'épreuve qu'il redoutait surtout, l'épreuve qu'il craignait de n'avoir pas la force de supporter était l'épreuve suprême, sa confession avec son patron, son bienfaiteur, son ouvrier, M. Châteauroux.

VI.

Cependant, Maximilien Châteauroux, rentré chez lui avec son ami René Vaudrac, avait attendu le retour, dans une impatience, du malheureux caissier jusqu'à midi. A midi sonnant, vous saurez comment à la première heure, il s'inquiète de cette absence.

Maximilien sentait ses jambes se dérober sous lui.

— Il a peut-être été volé en route, dit René. A ta place j'irais jusque chez M. Levillain savoir s'il a touché, si on l'a vu.

— Je n'aurais jamais ce courage. J'aurais peur qu'on lit sur mon front.

— Peut, mon. Tu m'attendras dans la voiture.

— Oui, Allons. Je ne puis pas rester ainsi.

— Du courage, ch René, qu'il est l'heure de déjeuner.

— Non. J'ai de sinistres pressentiments. Ah ! quel malheur j'ai eu de t'écouter.

— Sapristi ! s'écria René le voyant presque chancelant, que redoutes-tu de si grave après tout ? que le faux soit découvert ? Ton père remboursera et arrangera l'affaire.

— Et après ?

— Eh bien, quoi, l'associé ?

— Il nous déteste. C'est une arme terrible contre nous. Il ne lâchera pas prise. Il en profitera pour chasser mon père, et nous pire nous mourra. Oh ! je sais dans un état ! Je ne vis pas ! allons là-bas ! Il faut savoir ! Tout plutôt que cette incertitude !

— Tu es fou ! dit René. Tu te fais des chimères. Tu vois tout en noir. Ne voilà-t-il pas une belle affaire ! quand mon père avait sa maison de banque le faisait des faux paraît-il, il paraît que tout ! Il me dépouillait ma part, mais il se mettait à rire et disait que je commettais beaucoup.

— Le situation n'est pas la même, fit Maximilien, et mon père n'a pas les mêmes idées. S'il apprenait que j'ai songé même à commettre de vol, car c'est un vol, un vol compliqué de faux, il me chasserait sans pitié, et cela lui porterait un coup terrible.

Nous sommes là à nous désoler, dit René, broyer du noir, et il n'y a peut-être rien eu. L'homme est là-bas avec les cinquante mille francs en bons billets de banque.

— Allons-y !

— Allons.

Ils sortirent.

D-hors ils prirent une voiture et se firent conduire rue Amelot. Le caissier n'était pas rentré. Dans la maison on commençait à s'inquiéter de cette absence.

Maximilien sentait ses jambes se dérober sous lui.

— Il a peut-être été volé en route, dit René. A ta place j'irais jusque chez M. Levillain savoir s'il a touché, si on l'a vu.

— Je n'aurais jamais ce courage. J'aurais peur qu'on lît sur mon front.

— Peut, mon. Tu m'attendras dans la voiture.

— Oui. Allons. Je ne puis pas rester ainsi.

— Du courage, ch René, qu'il est l'heure de déjeuner.

— Oh ! je ne pense pas à manger.

— J'y pense, moi. Et j'ai même une faim !

— Les deux jeunes gens remontèrent en voiture et se firent conduire à la banque Levillain.

La René descendit, entra dans la maison et reparut presque instantanément après, blanc comme le col de sa chemi s.

En le voyant ainsi, Max millen faillit pousser un cri.

Il se précipita hors du fiacre.

— Eh bien ?

René le fit entrer précipitamment et dit.

— Je n'y comprends rien.

— Quoi ?

Il bégaya d'une voix à peine perceptible :

— Il est arrêté.

— Arrêté ?

— Oui.

Un cri sourd sortit de la gorge serrée de Maximilien.

— Mon Dieu ! mon Dieu ! murmura-t-il.

— Le cais-ier s'est douté de quelque chose et l'a fait prendre.

— Je suis perdu ! murmura le malheureux en pâlissant.

— Non, rien n'est perdu encore. Il a refusé de parler, de dire de qui il tenait le chèque.

— Mais il parlera. Mais on se doutera.

— Comment veux-tu qu'on se doute ?

— Il ne se laissera pas condamner sans dire.....

— Il parlera que si.

— C'est mon alors qui dirai tout.

— Garde t'en bien.

— Pourquoi ?

— C'est toi qu'on veut atteindre. On te cherche, on te guette. M. Cervier a été averti par dépêche. Il va arriver.

— Et mon père ?

— Ton père sera prévenu aussi.

Maximilien se laissa tomber au fond du fiacre, affaissé, sans voix, comme mort.

— Tout est fini, murmura-t-il.

— Si ! Mon ami, ne parle pas, dit René, tout est sauvé !

— Puis-je le laisser condamner à ma place ? Ce serait infâme ! Je vais tout dire.

Il voulut se précipiter à bas de la voiture.

— Allons chez Brébant, nous demanderons un cab n-t.

— Si tu veux.

Ils partirent.

René seul mangea, et encore sans grand appétit. Malgré le calme qu'il affectait, il n'était pas m-a plus a-ma inquiétude. Ca pouvait tourner très mal leur affaire, et l'associé de Châteauroux s'entêtait et il le cassier parlait. Il ne connaissait pas, lui, la discrétion du cais-ier. Mais René pressentait que ce cais-ier ne parler